

*Proposition présentée par les députés :
MM. Eric Stauffer, Henry Rappaz, Sébastien
Brunny, Thierry Cerutti et Maurice Clairet*

Date de dépôt: 12 juin 2008

Proposition de résolution

Dissolution du conseil d'administration des services industriels de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les signataires de la présente résolution ont déjà déposé en date du 25 septembre 2007 la résolution 545, intitulée « les ordures de la mafia italienne infiltrent les SIG » ;
- que malgré les efforts consentis en termes de communication des dépositaires de la résolution 545, la majorité du conseil d'administration des Services industriels de Genève s'est obstiné, contre tout bon sens et toute logique environnementale, à vouloir importer, coûte que coûte, des déchets provenant de l'autre côté de l'Europe, dans le seul but de maximaliser le rendement financier des fours des Cheneviers, faisant totalement fi de la santé de la population du bassin transfrontalier genevois qui, vu sa configuration géographique, constitue un piège pour cette pollution qui y stagne ;
- que les éléments d'information à disposition des dirigeants des SIG comme des responsables politiques, dès le mois de septembre 2007, à condition qu'ils y aient prêté quelque attention, ne laissent planer aucun doute sur l'infiltration du marché très lucratif des ordures ménagères et industrielles par des réseaux mafieux, et que les moyens de contrôle imaginés par SIG apparaissaient comme dérisoires face aux centaines de millions que rapporte le trafic d'ordures auxdits réseaux ;
- que la majorité du conseil d'administration des SIG, par la voix de son porte-parole, en l'occurrence le président du conseil d'administration, ne

peut qu'avoir menti à la population genevoise en déclarant au début de l'année 2008 : « *vu la situation d'urgence dans la ville de Naples, et vu les garanties de qualités qui nous ont été fournies par les autorités locales, les négociations sont en cours en vue d'importer les déchets napolitains dès le mois d'avril 2008* » (bon nombre de médias TV, radio, journaux s'en sont faits l'écho) ;

- que le 10 mars 2008 les signataires de la résolution 545 se sont rendus à Naples pour constater de visu l'état de la situation et y donner une conférence de presse, mettant les autorités italiennes face à leurs responsabilités dans la gestion calamiteuse des déchets, et en demandant à ce que le gouvernement italien cesse toutes tractations en vue de l'exportation de ces déchets à Genève ;
- que le 10 mars 2008, moins de deux heures après la conférence de presse du MCG à Naples, les autorités de la ville de Naples et le gouvernement italien, par le biais de son porte-parole, démentait formellement toute négociation ou tractation entre les autorités compétentes italiennes avec les Services industriels de Genève, le gouvernement genevois et/ou la confédération helvétique ;
- que le 11 mars 2008, en réaction au désaveu public du gouvernement italien à l'égard des SIG et du gouvernement genevois, le conseil d'État par la voix de son président interdisait toute importation d'ordures ménagères et industrielles en provenance de la Campanie ;
- que depuis le dépôt de la résolution 545 tous les partis politiques représentés au Grand conseil ont déposé, dans son sillage, des textes parlementaires allant dans le sens d'une interdiction d'importation de déchets ménagers et industriels en vue de leur incinération aux Cheneviers ;
- le conseil d'administration des SIG, sous influence de son président, par un entêtement incompréhensible si ce n'est des raisons basement économiques, à élaborer un plan « B » qui consistait à compenser l'interdiction d'importation des déchets napolitains par l'importation de déchets autrichiens, qui eux-mêmes provenaient ... d'Italie !
- que visiblement le message tant de la population genevoise que du Conseil d'Etat n'a manifestement pas été compris ni assimilé par la majorité du conseil d'administration des Services industriels de Genève.
- que l'Allemagne continue à exporter des ordures ménagères et industrielles à Genève, et que dans le même temps l'Allemagne importe des déchets en provenance du sud de l'Italie, ceux-là mêmes qui devaient atterrir dans les fours d'incinération genevois ;

- en date du 12 juin 2008 le quotidien *20 minutes*, relayant une information de la très sérieuse et mondialement reconnue BBC, nous apprend que les ordures ménagères et industrielles napolitaines (celles qui devaient venir à Genève) exportées en Allemagne sont bloquées par les autorités, et qu'un moratoire vient d'être appliqué, au motif que les déchets comportent des rayonnements radioactifs 80 fois supérieurs à la norme tolérée, mettant gravement en danger les riverains des incinérateurs ;
- que l'article 13 de la LSIG permet au Conseil d'Etat de révoquer en tout temps un ou des administrateurs ;

invite le Conseil d'Etat

à dissoudre/révoquer le conseil d'administration des Services industriels de Genève dans un délai de 60 jours, ou à défaut seul son président.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les considérants de la présente résolution sont suffisamment explicites pour ne pas allonger inutilement cet exposé des motifs.

Il sied cependant de mettre en évidence que le trafic au niveau européen d'ordures ménagères et industrielles est devenu tentaculaire en raison de sa très haute rentabilité pour les réseaux mafieux et quelques courtiers peu scrupuleux. En effet, comment expliquer qu'en 2007 des dizaines de milliers de tonnes de déchets ménagers et industriels ont été importé aux Cheneviers en provenance de l'Allemagne et encore en 2008 (le rapport d'activité sur les SIG de l'année 2007 en est la preuve) et que, parallèlement à ces contrats d'exportation pour une prétendue sous-capacité d'incinération en Allemagne, des contrats puissent être signés par l'Allemagne avec l'Italie pour importer des déchets dits napolitains.

L'entêtement de la majorité du conseil d'administration à vouloir absolument importer des ordures douteuses, quoiqu'il en coûte à la population d'un bassin qui dépasse largement 600 000 personnes, uniquement pour des raisons basement économiques, aura finalement eu

raison des trois projets de lois du Conseil d'Etat sur la gouvernance des établissements publics autonomes (votation du 1er juin 2008).

Inutile de rappeler ici que les SIG, pourtant dotés d'une structure de communication ad hoc, ont estimé nécessaire de mandater une société de communication externe pour gérer la tentative d'importation des déchets aux Cheneviers, mais aussi et surtout afin de redorer le blason des services industriels.

Nous ne parlerons pas non plus de la procédure de révocation qu'a initié, en 2007 déjà, le conseil d'administration contre l'un de ses administrateurs député et signataire de la présente résolution, alors que ce dernier n'a fait que respecter le serment qu'il a prêté, de manière très solennelle à Saint-Pierre, de défendre l'intérêt supérieur des citoyens de cette République.

Nous ne parlerons pas non plus de la gabegie et du gâchis en termes de gestion du four N° 3 aux Cheneviers qui accumule une perte d'environ 12 millions de francs par année depuis l'an 2000.

La liste et les arguments sont loin d'être exhaustifs, mais nous décidons d'arrêter là cet exposé des motifs.

En conclusion, vous l'aurez compris, le présent conseil d'administration des Services industriels de Genève ne peut plus fonctionner dans sa composition actuelle. Non seulement la confiance est rompue avec ses actionnaires, les contribuables genevois, mais encore porte-t-il un fort discrédit sur le fonctionnement même de cette entité publique.

Si la présente résolution est acceptée, ce dont les dépositaires ne peuvent douter, il appartiendra aux partis politiques représentés dans ce Grand Conseil de nommer des administrateurs compétents et non pas par copinage, ce qui constituera également le meilleur gage de respect de la volonté populaire largement exprimée lors de la votation du 1er juin 2008, il y a douze jours précisément.

Toutes ces raisons empreintes de bon sens, nous amènent à vous demander de donner la priorité à l'intérêt général, hors de tout calcul politicien et de bien vouloir soutenir la présente résolution.